

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

7 AVRIL 2022

À une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue le jeudi 7 avril 2022 à
19h30, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église,
sont présents :

La pro-maire : Madame Francine Dubé

Les conseillers suivants :

Madame Nadia Leblond, Monsieur Mario Morin,
Monsieur Vincent Campeau-Gagnon,
Madame Sabrina Roy

Mireille Plourde, directrice générale et greff.-trésorière, est aussi
présente.

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à
l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les
membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y
assistent; Il est par conséquent résolu unanimement de renoncer à cet
avis de convocation et de prendre en considération le sujet suivant :

1- Nomination d'un pro-maire

R.S. 051-2022

PRÉPARATION DE DOCUMENTS PAR CAÏN LAMARRE

Il est proposé par Mario Morin, appuyé par Sabrina Roy
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères :

DE mandater la firme Caïn Lamarre de préparer des documents pour
l'employé municipal.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la pro-maire fait la levée de l'assemblée à 19h35.

*« Je, Francine Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal ».*

Francine Dubé, pro-maire

Mireille Plourde, dir.gén. et greff.-trés.